Réception au contrôle de légalité le 31/03/2022 à 18h04
Réference de l'AR : 010-251002531-20220329-2022_C03_03-AR
Affiché le 01/04/2022 - Certifié exécutoire le 01/04/2022

SDEDA

2021

COMPTE ADMINISTRATIF

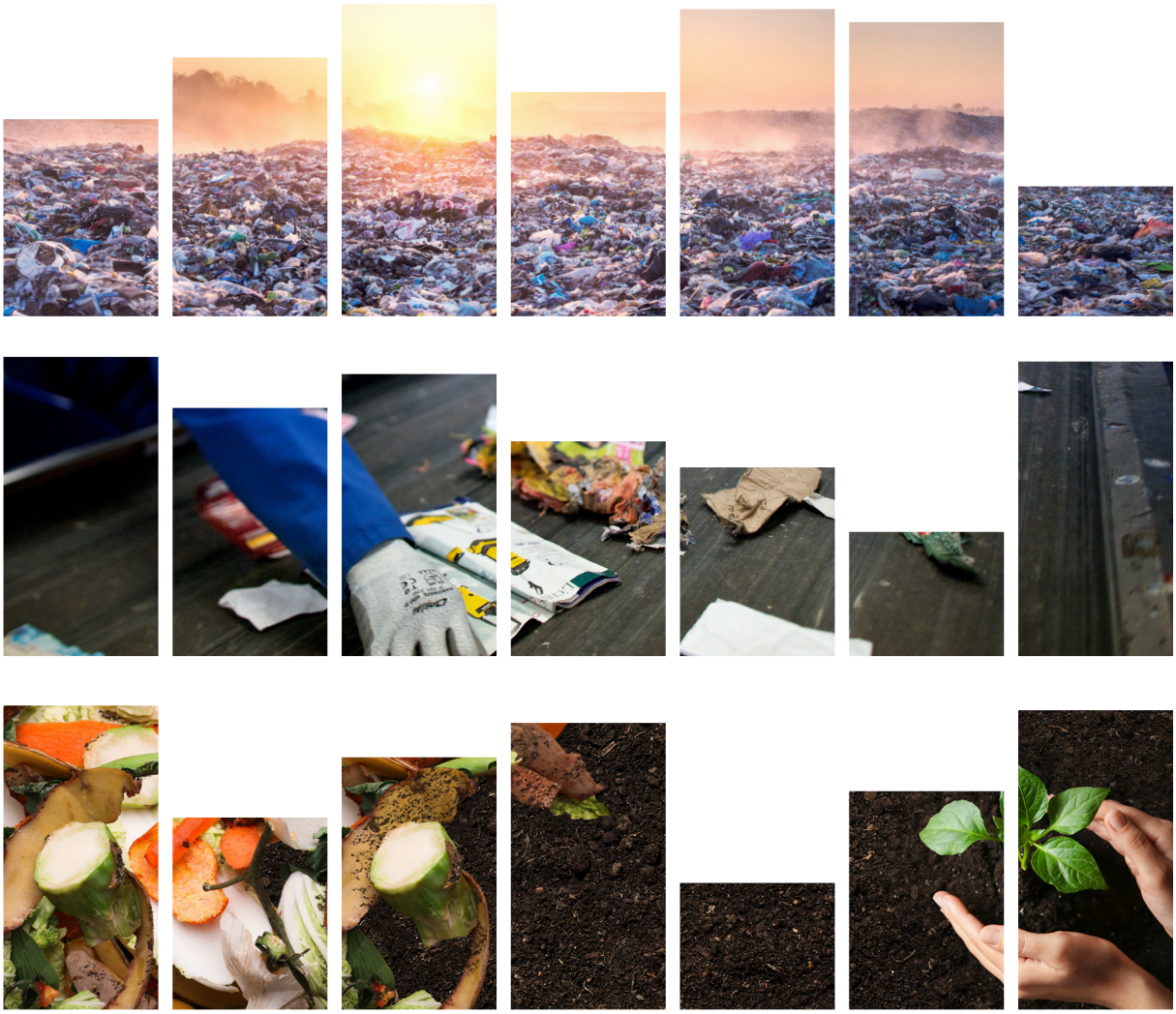

NOTE DE SYNTHÈSE

SDEDA
Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube
Cité administrative des Vassaules - 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS 93047 10012 TROYES CEDEX
Téléphone: 03 25 83 26 28 / mail: contact@sdeda.fr

Sommaire

I. INTRODUCTION 3

II. ELEMENTS DE CONTEXTE 3

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 3

A. Dépenses de fonctionnement 3
B. Recettes de fonctionnement 4
C. Dépenses d'investissement 5
D. Recettes d'investissement 5
E. Endettement de la collectivité 6
F. Principaux ratios 6

IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL 6

A. Évolution des dépenses et recettes 6
B. Principaux éléments de rémunération 7
C. Détails des heures supplémentaires 7
D. Les avantages en nature 8
E. Structure des effectifs 8

SDEDA

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 et aux dispositions de l'article L 2313-1 CGCT relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être jointe au compte administratif.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un budget principal assujetti à la TVA couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à **+ 25 469,25 €** soit un résultat cumulé (avec report cumulé des années précédentes pour 1 660 014,53€) de **+ 1 685 483,78 €**.

A. Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement 2021 est arrêté à la somme de **19 292 444,58 €**.

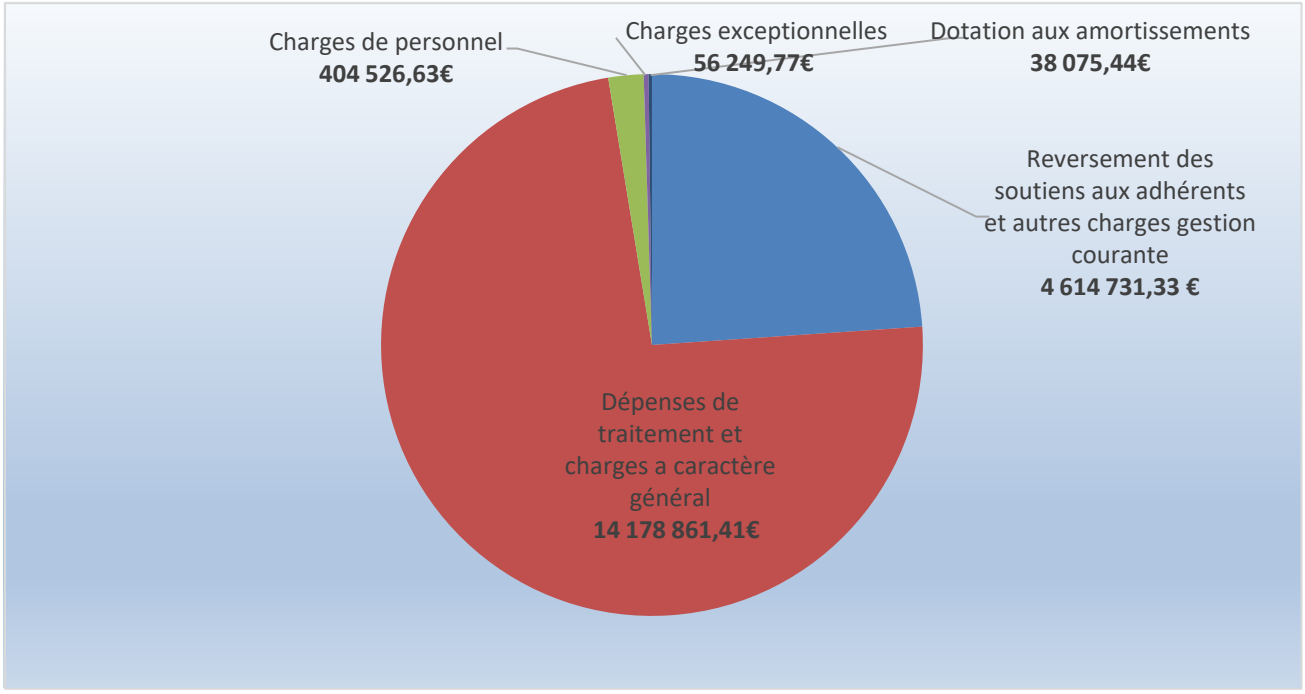

B. Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2021 est arrêté à la somme de **19 317 913,83 €**

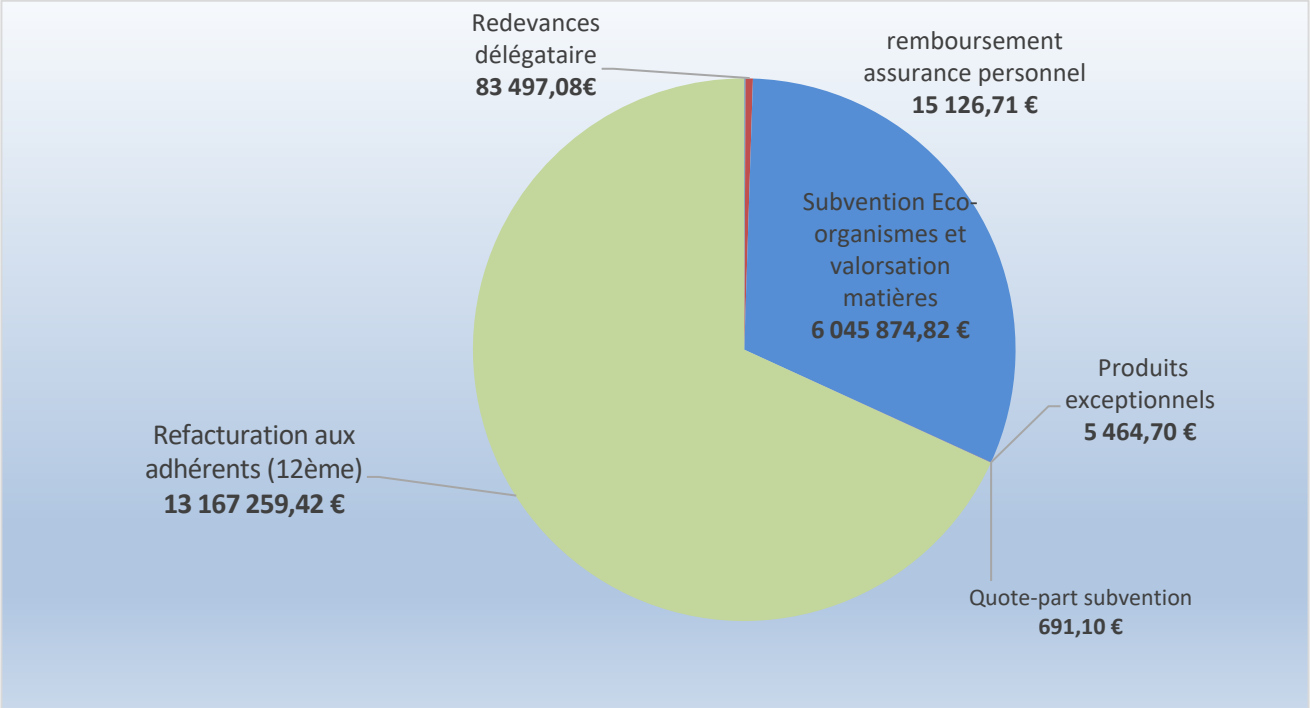

En 2021, les acomptes versés par CITEO au SDEDA ont été calculés avec les critères du barème F, soit 1 850 000 €.

Depuis 2019, les flux cartons et emballages sont repris par la filière REVIPAC.

Le liquidatif 2020 a été encaissé par le SDEDA à la fin du mois de décembre 2021 et reversé en janvier 2022.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2018, le SDEDA a signé, des contrats de **reprise des matériaux d'emballages ménagers option Fédération** dans le cadre du barème F CITEO avec 3 repreneurs pour le rachat des 5 flux d'emballages.

La signature de ces contrats fait suite à la consultation en groupement de commande avec les syndicats départementaux des Ardennes (VALODEA), de la Haute-Marne (SDED52).

En 2021, les acomptes versés par CITEO au SDEDA ont été calculés avec les critères du barème F, soit 1 811 829 €.

C. Dépenses d'investissement

Le résultat d'investissement 2021 s'élève à + 42 072,89 € soit un résultat cumulé (avec report des années précédentes pour – 76 814,30 €) estimé à **- 34 741,41 €**.

Le montant des dépenses d'investissement 2021 est arrêté à la somme de **107 852,05 €**.

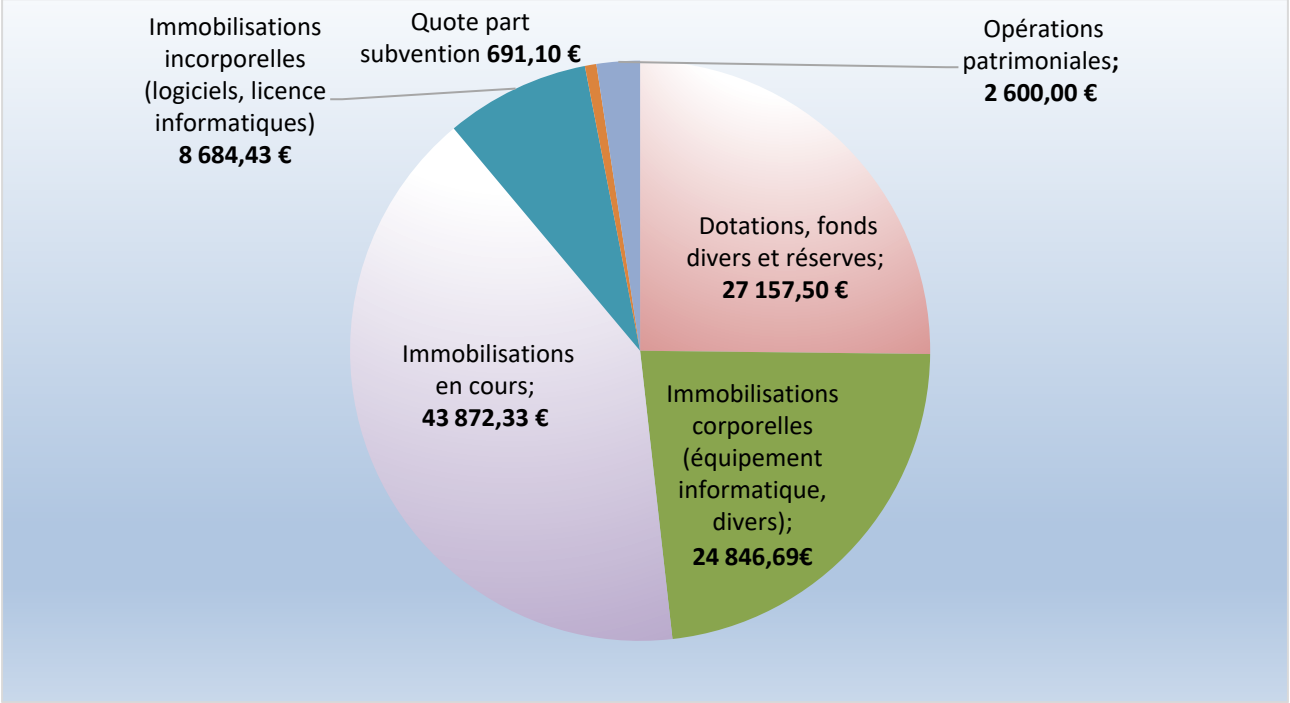

D. Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement 2021 est arrêté à la somme de **149 924,94 €.**

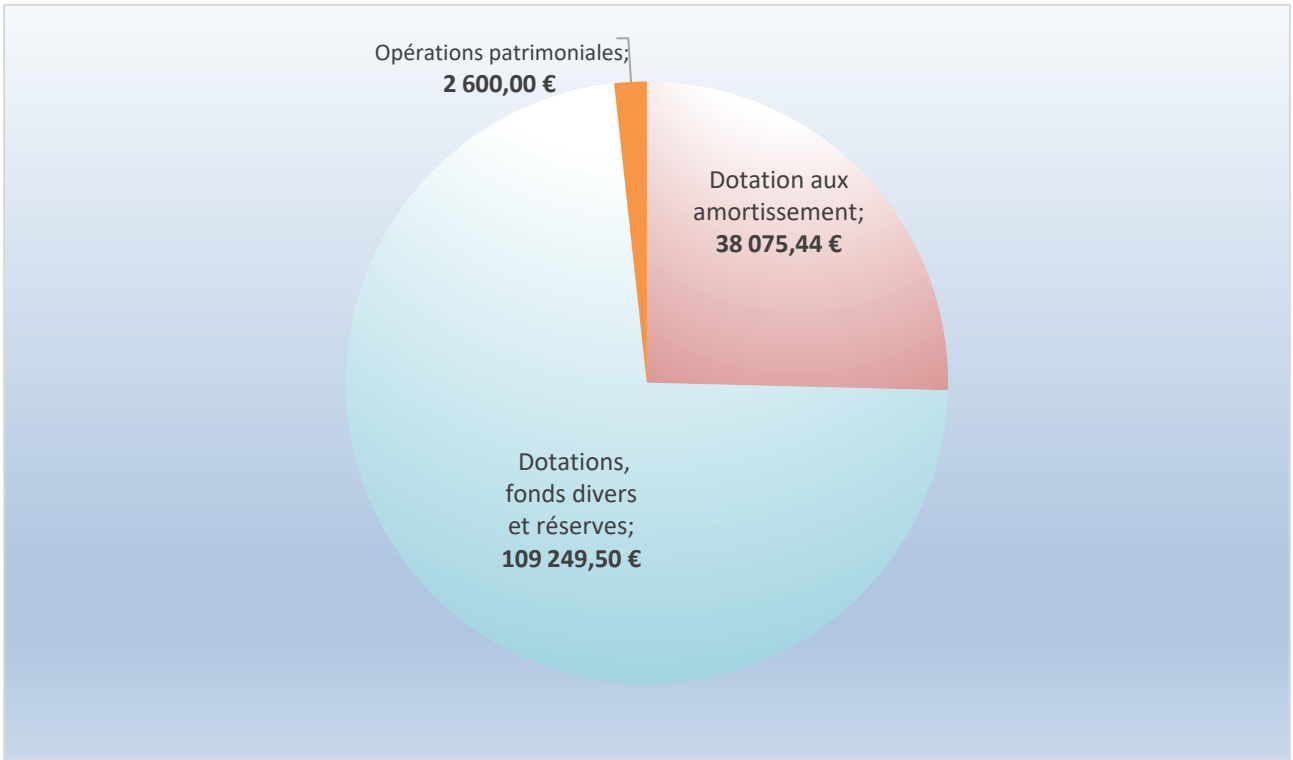

E. Endettement de la collectivité

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Agricole pour l'année 2021, pour un montant de 750 000 €. Le SDEDA n'a pas effectué de tirage en 2021.

F. Principaux ratios

	Informations financières	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	60.71
2	Produit des impositions directes / population	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	60.91
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.24
5	Encours de dette / population	0
6	DGF / population	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.02
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	1
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.004
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

A. Évolution des dépenses et recettes

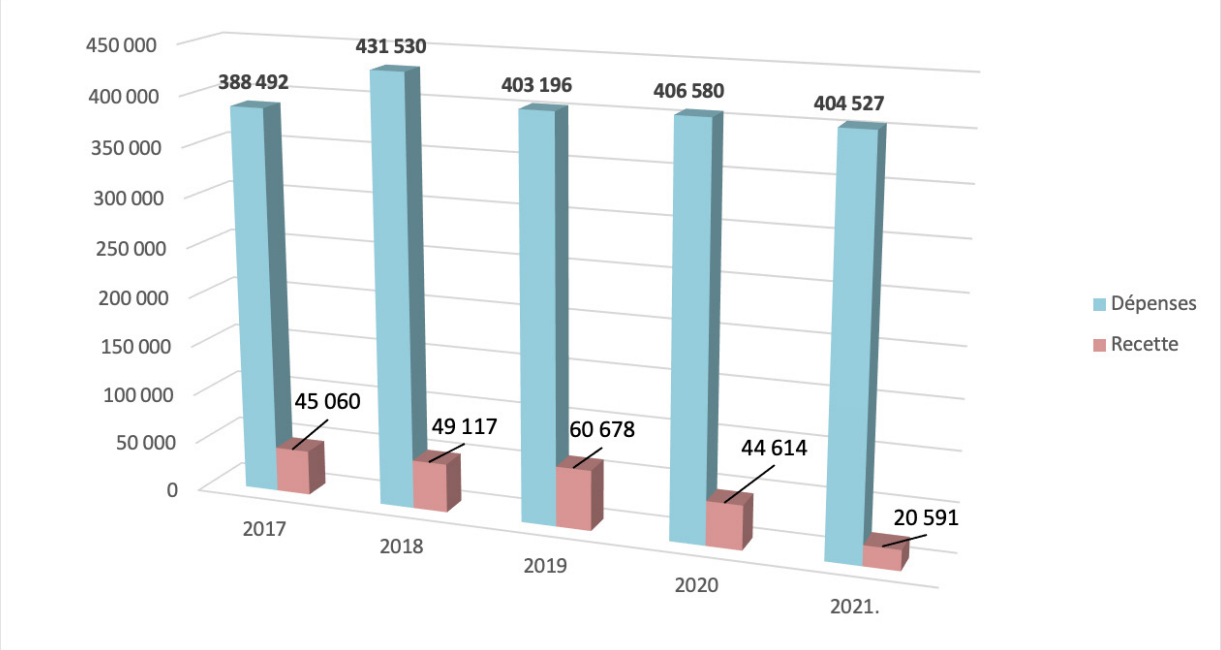

Les recettes sont constituées de deux éléments :
→ la participation des agents pour les chèques-déjeuner (50 %),
→ le remboursement des chèque déjeuner périmés,
→ les remboursements de l'assurance du personnel,
→ le remboursement du Fond national de compensation du supplément familial.

Le régime indemnitaire des agents du SDEDA varie en cas d'absence.
→ entre 1 et 10 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 100 %,
→ entre 11 et 30 jours de congés maladie ordinaire : IFSE versée à 50 %,
→ à partir de 31 jours de congés maladie ordinaire : IFSE suspendue,
→ lors du passage en CLM ou CLD : IFSE suspendue.

Les traitements et les remboursements varient en fonction des absences mais également, en fonction des requalifications par le Comité médical du Centre de Gestion en année n+1 de certains types d'arrêts maladies (requalification des périodes à demi-traitement en plein traitement).

B. Principaux éléments de rémunération

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Traitements et charges salariales **(comptes 64111 et 64131)**	195 179,6	215 464,33	201 845,72	215 394,15	209 959,01
NBI et SFT **(compte 64112)**	2 149,69	1 669,86	4519,15	3882,36	4 936,71
Primes et Heures supplémentaires **(compte 64118)**	57 588,00	72 797,19	56 408,08	45 772,01	54 937,86

À noter : pas de versement au titre de la GIPA 2021 (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

C. Détails des heures supplémentaires

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'heures	96,50 h	116 h	78 h	34 h	3h45
Montant IHTS	1 734,64 €	1 999,81 €	966,49 €	474,04 €	55,01 €

La majorité des heures supplémentaires sont versées aux animateurs prévention et tri dans le cadre des événementiels ayant lieu le weekend.

Rappel : le montant des IHTS varie en fonction de l'Indice Majoré de l'agent et des jours où elles sont effectuées (semaine/samedi ; dimanches/jours fériés) et du nombre d'heures effectuées par mois.

Il est à noter que la baisse du nombre d'heures supplémentaires durant l'année 2021 s'explique par le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID qui a eu pour conséquence l'annulation de plusieurs évènements.

D. Les avantages en nature

Les agents du SDEDA ne bénéficient pas d'**avantages en nature**.

→ En revanche, ils bénéficient d'**avantages sociaux** tels que :
→ les chèque-déjeuners (1 par mois en 2021) avec une valeur faciale de 9 €, avec déduction de 1 par jour d'arrêt maladie ou d'absence autorisée dans la limite de 17 par mois) ;
→ une participation pour une complémentaire santé à la MNT de10 € par mois ;
→ une participation de 5 € brut pour une assurance « maintien de salaire » à la MNT ;
→ l'accès au Comité National d'Action Social (CNAS).

Les agents disposent de **trois véhicules de service** (1 pour le pôle technique ; 2 pour le pôle communication).

E. Structure des effectifs

1. Tableau des effectifs

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/21
Administrative	Attaché Territorial Rédacteur principal de 2ème classe Adjoint administratif principal 2ème classe	1 1 2
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation	2 2 1
Technique	Technicien territorial de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	1 1

2. Départs et arrivés

Le nombre d'arrivées et de départs entre 2015 et 2021 :

	Départs						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnaires	0	0	1 (détachement FPE)	0	2	0	1 (retraite)
Contractuel	0	0	0	0	0	0	0

	Arrivées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnaires	0	0	1 (mutation)	1	1	0	0
Contractuel	0	0	0	0	1	0	0

3. Âge des agents (au 31/12/21)

	Moyenne d'âge
Global	45,42 ans
Hommes	44,60 ans
Femmes	46,25 ans